

Appel à Projets : accompagnement au développement de formations hybrides et/ou distancielles

Contexte et objectifs

Dans le cadre du chantier « campus en ligne » (chantier 1 – défi 1) du projet Vision 2030, l'Institut Catholique de Lille mène une réflexion sur l'opportunité d'étendre son offre de formation en développant des formats hybrides et/ou distancielles, afin de pouvoir toucher un public diversifié, en cohérence avec les valeurs humanistes de l'institution. Cet appel à projets, proposé par le groupe projet en charge du chantier 1 et coordonné par le service d'accompagnement aux usages pédagogiques et numériques (AUPEN) vise à encourager les entités (écoles et facultés) de l'institut dans le développement de parcours de formation innovants, intégrant de l'hybridation ou de la formation entièrement distancielle. Les projets retenus auront un impact significatif sur le développement et le rayonnement de l'ICL. Ils auront une durée minimale d'un semestre. Ils devront démontrer une viabilité financière et un potentiel d'essaimage pour l'ICL.

Objectifs de l'AAP :

- **Stimuler la transformation pédagogique** pour offrir des formats de cours flexibles et adaptés aux différents publics (étudiants, étudiants étrangers, professionnels en reconversion, publics empêchés) afin de favoriser la réussite et l'engagement **des apprenants**.
- **Soutenir l'innovation** dans la conception de parcours d'apprentissage interactifs, personnalisés et respectueux des standards d'accessibilité numérique.
- **Accroître l'internationalisation et l'accessibilité** de l'offre de formation de l'université, notamment auprès des publics empêchés.

Les projets devront être portés par une ou plusieurs facultés/écoles de l'Institut Catholique de Lille.

Critères de sélection des projets

Les projets seront évalués sur leur capacité à répondre aux critères suivants :

Critère 1 : Type de formation :

Le projet doit proposer soit :

- a. **L'hybridation d'un parcours de formation** nouveau ou existant : combinant des activités en présentiel et à distance (synchrones et asynchrones).
- b. **La transformation d'une formation existante à distance** ou une nouvelle formation à distance : formations entièrement en ligne avec des méthodes d'évaluation adaptées.

Le dossier de candidature devra justifier la valeur ajoutée pédagogique du dispositif proposé (hybridation/distanciel).

Critère 2 : Innovation pédagogique et accessibilité numérique :

Le projet doit démontrer :

- L'intégration d'outils numériques
- Une scénarisation pédagogique adaptée aux formations hybrides et distancielles
- La prise en compte de l'accessibilité numérique et le respect des critères de la CUA ([conception universelle de l'apprentissage](#))
Pour aller plus loin sur l'accessibilité numérique : [ABC de l'accessibilité numérique](#) et [Fiche sur Enseigner avec un diaporama accessible et adapté](#)
- La prise en compte de la littérature en pédagogie universitaire

Critère 3 : Impact sur la réussite de l'apprenant :

Le projet doit préciser :

- Le public cible (étudiants initiaux, internationaux, publics empêchés, professionnels en reconversion...)
- Amélioration de l'accessibilité et personnalisation des parcours pour maximiser l'engagement des apprenants.
- Prise en compte de l'approche par compétences dans le contexte de PRéLUDE.

Critère 4 : Viabilité opérationnelle et institutionnelle

Le projet doit démontrer :

- Sa faisabilité en mobilisant les ressources existantes (plateforme Moodle iCampus, équipe pédagogique AUPEN, etc.)
- Le soutien institutionnel (lettre du doyen ou du directeur)
- Sa viabilité et un potentiel d'essaimage au sein de l'institution.

Critère 5 : Viabilité financière

- Le projet doit répondre à un besoin pérenne. Les évaluateurs du projet solliciteront l'expertise des entités, du service de formation continue ou de tout autre acteur pertinent pour s'en assurer le cas échéant et tiendront compte de l'avis de la commission d'accréditation.
- Une projection budgétaire sur une durée minimale de 3 ans sera jointe au dossier et visée (signature et courrier de soutien) par le doyen et le secrétaire général de l'entité candidate. Un exemple de tableau est fourni en pièce jointe. La projection financière démontrera sa capacité à s'auto-financer au plus tard au terme du projet.
- Une part de co-financement de l'entité est fortement souhaitée.

Modalités de participation

- **Public cible** : étudiants et étudiants internationaux en formation initiale, publics empêchés (handicap, éloignement géographique), professionnels en reconversion (formation continue, DU, CU).
- Durée minimale : un semestre
- Documents attendus :
 - Description du projet
 - Premier scénario pédagogique s'il existe
 - Tableau de projection budgétaire sur 3 ans
 - Calendrier prévisionnel du projet
 - Lettre de soutien du doyen ou du directeur

Soutien et accompagnement

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement personnalisé :

- **Support pédagogique et techno-pédagogique** : le service AUPEN fournira l'expertise nécessaire pour le développement et la scénarisation pédagogiques, l'utilisation d'outils numériques pertinents, l'adaptation des contenus pour l'hybridation ou le passage en distanciel en respect des principes d'accessibilité numérique.
- **Formation des enseignants** : les équipes bénéficieront de modules de formation sur les techniques d'hybridation et l'enseignement à distance, idéalement dans le cadre du DIU H2S.
- **Expertise** des collègues des services pertinents en fonction des projets (RI, MAH, FC...)

Calendrier de l'AAP

- **Ouverture des candidatures** : 25/09/2025
- **Clôture des candidatures** : 15/12/2025
- **Annonce des projets sélectionnés** : Courant février 2026
- **Démarrage des projets** : début mars 2026

Les dossiers de candidatures sont à soumettre par email à : julie.nolland@univ-catholille.fr et catherine.demarey@univ-catholille.fr.

Le jury procédera à un examen des candidatures sur la base d'une grille critériée et pourra demander des précisions.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement prioritaire et d'un soutien financier.

Dans cette deuxième vague d'appel à projet, un budget de 200 000 euros (à confirmer) est alloué, pour l'ensemble des projets retenus, avec un co-financement souhaitable de l'entité à hauteur de 50%.

Contacts et informations complémentaires

Pour toute question, vous pouvez contactez Julie Nolland ou Catherine Demarey.